



COMMUNE DE RODILHAN

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

TOME 2

Arrêté le 05/07/2022

Approuvé le 29/03/2023



Mairie de Rodilhan

Place de la Mairie

30230 Rodilhan

Tél : 04 30 06 52 10

www.rodilhan.fr

Plan Local d'Urbanisme – Elaboration

TOME 2

5.1 Annexes sanitaires

- 5.1.1 Plan du réseau d'eau brute
- 5.1.2 Plan du réseau d'eau potable
- 5.1.3 Plan du réseau d'assainissement
- 5.1.4a Notice d'enquête publique pour le réseau d'assainissement
- 5.1.4b Zonage d'assainissement
- 5.1.5 Règlement du service public d'assainissement non collectif
- 5.1.6 Rapport hydrogéologique du captage du puits du Chemin des Canaux
- 5.1.7 Gestion des eaux pluviales

5.2 Servitudes d'Utilité Publique

- 5.2.1 Liste des SUP
- 5.2.2 Plan partiel des SUP
- 5.2.3 Périmètres de captage
- 5.2.4 PPRI
- 5.2.5 A4 servitude de passage engins mécaniques sur les berges des cours d'eau Vistre, Buffalon, Canabou
- 5.2.6 Télécom
- 5.2.7 T4 et T5 Servitudes d'utilités publiques au profit des armés
- 5.2.8 I4 RTE plaquette
- 5.2.9 Périmètre de fouille archéologique
- 5.2.10 Classement sonore des voies

5.3 Annexes diverses

- 5.3.1 Zones soumises à autorisation de défrichage
- 5.3.2 Palette végétale
- 5.3.3 PAC aléa risque incendie de forêts
- 5.3.4 Obligations de débroussaillage
- 5.3.5 Prescriptions relatives à la collecte des déchets
- 5.3.6 Consignes relatives à la collecte des déchets